



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>  
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## Compte-rendu de la CAPD du 30 juin 2016

La CAPD de ce jour était présidée par l'inspectrice d'académie-DASEN.

### 1- Mouvement

Quelques modifications ont été apportées suite au groupe de travail du 23 juin.  
Les collègues nous ayant fait parvenir une fiche de suivi ont été informés en cas de modifications.

### 2- Promotions à la hors-classe

**195** collègues seulement accèdent à la hors classe sur les **3 941** promouvables (180 au 11<sup>ème</sup> échelon – 939 au 10<sup>ème</sup> échelon).

Sur les 195 promus, **160** étaient au 11<sup>ème</sup> échelon  
**35** étaient au 10<sup>ème</sup> échelon.

Jusqu'à présent, le barème d'accès à la hors classe favorisait plutôt les directeurs et directrices d'école, les conseillers pédagogiques et les personnels de RASED pour des raisons de notation, les hommes, (en raison de la nature des postes occupés et d'interruptions de carrière moins fréquentes) et les personnels exerçant en éducation prioritaire.  
Désormais, avec le nouveau barème, cette situation se renforce !

Nous vous communiquons les barèmes et rangs de classement des 3942 promouvables....voir sur notre site

### 3- Nominations sur les postes à profil

Voir la liste des postes avec les affectations actées en capd

**Le SNUipp-FSU** a dénoncé une fois encore cette gestion managériale des personnels. Les postes qui requièrent une certification reconnue (liste d'aptitude pour la direction, CAPA-SH...) ne doivent en aucun cas être attribués suite à un entretien d'embauche. D'autant que le système montre ses limites régulièrement : quand les postes ne trouvent pas preneurs, ils sont attribués au barème, diplôme ou non !

### 4- Questions diverses

#### **Décharge de direction des écoles de 2 et 3 classes**

Compte tenu de la pénurie de remplaçants, l'administration n'est pas en mesure d'appliquer les textes !

70 % des écoles concernées ont pu obtenir le temps de décharge qui leur revient. Là où le compte n'y est pas, l'administration reportera les jours dûs à la rentrée prochaine.

**Nombre de stagiaires ayant démissionné cette année : 9**

### **Calendrier de rentrée des stagiaires**

24 août : après-midi, accueil aux Tanzmatten, Sélestat, par la rectrice

30 août : accueil le matin par l'IA-DASEN

31 août : pré-rentrée dans les écoles.

### **Formation en REP+**

Le bilan est incomplet pour le moment.

Seul l'IEN de Strasbourg 5 s'est exprimé pour sa circonscription : les enseignants auraient été plutôt satisfaits des moments d'échanges et d'analyses de pratiques, plus mitigés sur les heures en présentiel.

### **Indemnités REP et REP+ pour les ZIL**

Suite à des problèmes de logiciel, les indemnités seront versées en une seule fois au mois d'août.

### **Calcul de l'ISSR « entre les bornes »**

Le problème, tant pour le kilométrage que pour « les bornes » est national. Tant que le ministère n'aura pas modifié ses feuilles de calcul, les départements ne seront pas en mesure de rectifier ces injustices.

### **Heures supplémentaires ZIL et collègues sur postes fractionnés**

Les collègues qui auraient travaillé au-delà des obligations réglementaires de service sont connus des circos et doivent pouvoir rattraper ce temps (par exemple en terminant l'année un peu plus tôt). Les logiciels utilisés par certaines circos ne permettent pas de comptabiliser toutes les heures de travail.

Nous sommes intervenus pour un Zilien qui a pu faire valoir ses droits !

Nous vous conseillons de relever vos heures de travail sur votre propre tableur de calcul

### **Nombre de demi journées d'absences non remplacées**

22 633 demi-journées non remplacées au 1<sup>er</sup> juin 2016